

////////////////////
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2024

RESIDENCE HABITAT JEUNES DU BOURG L'EVEQUE – LES AMITIÉS SOCIALES
////////////////////////////////////

Introduction

En introduction de la séance, Valérie Binard, conseillère municipale déléguée au quartier 3, annonce l'ordre du jour :

- Présentation du refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) au parc Saint-Cyr
- Parole aux habitants
- Présentation de l'association "Astrée"



Les documents présentés en séance sont disponibles en suivant ce lien : [Documents CQ3 du 03 Avril 2024](#)

Accueil à la Résidence Habitat Jeunes du Bourg l'Évêque

Nadège Salmon, Responsable de la résidence du Bourg l'Évêque, propose une présentation du projet associatif des "Amitiés sociales" en préambule de la séance. contact@amities-sociales.fr

La résidence habitat Jeunes Bourg l'évêque accueille 150 jeunes de 16 à 30 ans en situation d'insertion professionnelle. Conçue comme un lieu d'apprentissage de la vie sociales et d'émancipation, la résidence constitue un lieu de mixité sociale permettant de développer les potentialités de ses résidents. L'association "Les amitiés sociales" sont ancrées sur le territoire

rennais depuis plus de 80 ans, elle rayonne aux 4 coins de la ville de rennes à travers 5 résidences principales et des foyers soleil accueillant ainsi plus de 1000 Jeunes par an.

Les résidences sont tournées vers leurs territoires et les habitants des quartiers. Ainsi au sein de la résidence Bourg l'évêque au 30 rue de Brest, les habitants peuvent non seulement bénéficier des services accessibles sur RDV d'un conseiller numérique, mais aussi profiter de la zone de dons « ZAWADI » qui met gratuitement à disposition de ses habitués des vêtements, bibelots et livres. Il est possible d'y déposer des affaires en bon état et propre sur les horaires d'ouverture, à savoir de 9h à 18h30.

La prochaine Assemblée Générale est programmée le 16 juin et est ouverte à tous.

Présentation du refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) au parc Saint-Cyr

Fondée en 1912 et reconnue d'utilité publique en 1986, la LPO est une association de protection de l'environnement française qui agit pour la biodiversité par :

- La connaissance et la protection des espèces ;
- Le développement et la préservation des espaces ;
- La sensibilisation et la mobilisation des citoyens ;
- L'accompagnement des entreprises et des collectivités.

La LPO propose aux collectivités le programme "Refuges LPO" comprenant des méthodes de gestion écologiques des espaces verts pour offrir un environnement naturel respecté et valorisé.



Remarques / Questions	Réponses
Est-ce que les oiseaux sont en augmentation ou en diminution en ville car on peut avoir ces deux informations selon les sources ?	Les espèces communes comme les cervidés, les pigeons s'adaptent aux évolutions des villes et donc ne sont pas en régression. Les espèces plus spécialisées, plus discrètes le sont car leurs milieux changent avec la diminution des boisements, des buissons, et la destruction de l'habitat.
Ne constate-on pas la disparition des hirondelles dans le secteur ?	Cela dépend du type d'hirondelles. Celles des fenêtres, oui, en raison de la disparition de l'habitat où elles nichaient et de la reconstruction de bâtiments neufs. Mais, les rustiques ou les martinets noirs, avec la proximité du canal sont encore présentes.
L'association Nature en Ville qui gère les Jardins de Saint-Cyr avait souhaité créer une mare. Où en est le projet ?	Ce projet ne fait pas partie du projet Refuge LPO. Il faut déposer ce projet auprès de la Direction des Jardins et de la Biodiversité afin qu'il soit étudié. Le projet Refuge LPO se concrétise chaque année et les partenariats sont ouverts.

Est-ce que des ateliers avec les écoles peuvent être proposés ?	Oui, l'animatrice LPO a déjà contacté des écoles, dont l'école Sainte-Marie. Il faut que cela s'intègre dans le projet pédagogique de l'école.
Quelles interventions ont déjà été effectuées par la Direction des Jardins et de la Biodiversité pour concrétiser le projet Refuge LPO ?	Le partenariat avec la LPO permet d'enrichir la connaissance, de maintenir sa richesse et faire évoluer de façon positive le site et les pratiques comme supprimer les lauriers-palmes, éviter les repousses des érables, faire des fauches tardives avec export des tontes, etc. Il faut aussi concilier les différents usages du parc comme la promenade, les jeux d'enfants, les manifestations culturelles, et avoir un équilibre entre toutes ces activités.

Parole aux habitants

Ce temps prévu à l'ordre du jour permet aux habitants de s'exprimer sur les sujets qui les intéressent directement.

Le pont rue Papu

Le pont de la rue Papu était fermé à la circulation des voitures depuis de nombreuses années en raison de fragilités structurelles. Des travaux de confortement avaient été programmés et avaient débuté, mais ont été stoppés face à un constat de dégradation de l'ouvrage, et une nouvelle expertise a été demandée. Celle-ci recommande de ne plus faire circuler ni piétons ni cycles sur cet ouvrage. C'est la raison pour laquelle ce pont est définitivement fermé depuis l'Automne 2023 et sera démolé.

Cette nouvelle étape demande pour la Ville de consacrer un budget aux études, aux travaux de démolition et pour les concessionnaires de réseaux un budget pour les dévoyer. Pour expliquer cette succession d'évènements, une déambulation a été organisée sur site le 5 mars dernier avec les riverains et les services chargés de ce dossier. L'urgence était de sécuriser les déplacements et actuellement il n'y a pas de décision sur la suite des évènements.

Pour un collectif d'habitants présents à la séance du Conseil de quartier 3, il est nécessaire et prioritaire de reconstruire une passerelle qui facilite les déplacements non motorisés : cette demande a été enregistrée par les services mais pour l'instant les efforts se concentrent sur la préparation de la démolition du pont et sur le dévoiement des réseaux.

Stationnement à proximité de l'école Sainte-Marie, rue du Père Lebreton

L'école Sainte-Marie a des soucis de sécurité avec le stationnement et la circulation devant l'école. La technicienne de la Direction de Quartiers Ouest est allée constater sur place les faits et a sollicité les services techniques. Actuellement, il n'est pas possible d'élargir les trottoirs afin de sécuriser le cheminement piéton des élèves. Mais, il a été proposé de refaire le marquage au sol au niveau du passage piéton, de créer un pictogramme sur chaussée "ECOLE" et d'implanter des panneaux "attention enfants" afin de sensibiliser les automobilistes. Il a été aussi demandé à l'école de sensibiliser les parents qui ont des comportements dangereux en se garant de façon illicite (hors stationnements matérialisés ou le long de la ligne jaune).

Propreté du quartier

Une habitante alerte sur les tags réguliers et la saleté du quartier bien que le service "Propreté" intervienne autant que de besoin. La verbalisation s'avère très difficile car il faudrait assurer une présence en continu sur site. Les copropriétés doivent prendre l'habitude aussi de déposer plaintes.

Obstacles sur l'espace public

Les trottoirs du quartier sont à certains endroits encombrés de poubelles et les travaux réguliers bloquent les cheminements, ce qui rend dangereux le passage des fauteuils roulants notamment. Il faut le signaler à la Direction de Quartiers Ouest afin qu'un rappel de la réglementation soit faite : dqo@ville-rennes.fr

Avancée du projet de trambus

Les informations disponibles sur le site internet de Rennes Métropole ne permettent pas de comprendre et d'analyser l'implantation des arrêts. La Direction de Quartiers Ouest va se renseigner sur les étapes prochaines de concertation et voir ce qui est diffusable actuellement comme plans plus précis.

Création de Points d'Apports Volontaires (PAV) rue Papu

Ce dispositif n'est pas généralisé et une implantation rue Papu n'est pas à l'ordre du jour. Il est considéré comme moins qualitatif que celui qui vient collecter en porte à porte les bacs roulants.

Présentation de l'association "Astrée"

L'association "Astrée", reconnue d'utilité publique, agit pour restaurer le lien social et rompre la solitude à tous les âges, au moyen d'une expertise en matière d'écoute et d'accompagnement :

- Auprès d'adultes fragilisés : accompagnement hebdomadaire, gratuit et confidentiel, en face à face par des bénévoles formés et encadrés par Astrée ;
- Au sein d'établissements scolaires : mise en place de dispositifs de soutien par d'autres élèves également formés et encadrés par l'association ;
- Auprès de partenaires : formations adaptées.

À l'échelle nationale, 10 millions de personnes sont seules et 1/3 de la population française estime qu'un jour elle sera confrontée à cette situation qui découle de la mobilité des familles et de leur déstructuration. Cela a des conséquences sur les finances publiques par exemple au niveau des prises en charge médicales.



L'antenne rennais existe depuis 10 ans et est composée de 32 bénévoles dont 16 actifs, et 2 futurs bénévoles en formation actuellement. 21 personnes sont accompagnées.

Les bénévoles doivent non seulement offrir du temps et de la bienveillance aux personnes en situation de fragilité pour restaurer les liens sociaux rompus et favoriser leur autonomie mais également avoir de la considération pour la personne accompagnée, lui porter un regard positif et croire en son potentiel.

L'association est financée via les adhésions, le mécénat avec AG2R, des fondations, le Crédit Mutuelle de Bretagne. Elle est à la recherche d'autres financements.

Les besoins recensés sont d'une part le recrutement des bénévoles et d'autre part la recherche de locaux pour organiser les rencontres avec les personnes accompagnées car l'association n'a pas de locaux propres.

Coordonnées de l'antenne rennais d'Astrée :

☎ : 06 21 21 16 19

✉ rennes@astree.asso.fr

SAVE THE DATE

La prochaine séance plénière du Conseil de quartier 3 est prévue le :

Mercredi 29 Mai 2024 à 18h00 à l'AGROCAMPUS